

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	15	Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ordizan, dûment convoqués en date du 10 avril 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry DESTARAC.
Nombre de conseillers présents :	13	
Qui ont pris part à la délibération :	13	
Pour : 13 Contre : 0 Abs : 0		

Présents : Thierry DESTARAC, Vanessa DARRACQ, Didier RAFFENAUD, Sophie RODRIGUES, Gérald RAGELLE, Marie-Hélène VILIJN, Eric TILHAC, Gilles GAUBERT, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Florent DUTREY, Marie-Pierre DUBARRY, Marlène LABORIE, Magalie LOZES

Absents, excusés et représentés : Roland DETHOU, Mathilde DAUBE,

Secrétaire de séance : Vanessa DARRACQ

N° de la délibération	Objet de la délibération
DE 2026 12	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	42 463,43	499,24	0,00	499,24	42 463,43
Opérations exercice	378 943,47	366 266,64	128 740,74	133 851,16	507 684,21	500 117,80
Total	378 943,47	408 730,07	129 239,98	133 851,16	508 183,45	542 581,23
Résultat de clôture		29 786,60		4 611,18		34 397,78
Restes à réaliser	0,00	0,00	13 047,47	14 320,00	13 047,47	14 320,00
Total cumulé	0,00	29 786,60	13 047,47	18 931,18	13 047,47	48 717,78
Résultat définitif		29 786,60		5 883,71		35 670,31

Monsieur Roland DETHOU se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Monsieur Thierry DESTARAC vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Date de transmission de l'acte: 27/04/2026

Date de réception de l'AR: 27/04/2026

065-216503359-DE_2026_12-DE

A G E D I

 Le Maire,
Roland DETHOU

